

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/04/2018	24/05/2018	2018_6450

1. Intitulé du projet

Défrichement dans le cadre de la création d'une station de traitement des eaux usées sur la commune de Pouydesseaux.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47° a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion de sols sur une superficie totale de plus de 0,5 ha	Défrichement de plus de 0,5 ha (environ 15 500 m ² dont 10 000 m ² de plantation de pins)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le défrichement d'une zone de 15 500 m² occupée notamment par une plantation de pins maritimes de moins de 10 ans (cf annexe 7) dans le cadre de la création d'une station de traitement des eaux usées. Une prairie oligotrophe et un fourré de ronces sont également concernés par l'opération de défrichement.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement d'une partie (15 500 m²) de la parcelle AC 5g permettra l'installation d'une station de traitement des eaux usées (STEU) d'une capacité de 1 100 EH.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase exploitation concerne le projet de STEU.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement au titre des articles L. 341-3, R. 341-3 et suivants du code forestier

(le projet de STEU est également soumis à la réalisation d'un dossier déclaratif Loi sur l'Eau rubrique 2.1.1.0)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	15 500 m ² (dont 10 000 m ² de plantation de pins)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Pouydesseaux
Lieu-dit Hurouque
Parcelle Section AC n°5g

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 32' 52" 06 Lat. 43° 97' 43" 90

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pouydesseaux est située en ZRE par arrêté préfectoral n°2013-1748.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier prélèvement dans la nappe est situé à 2,3 km au nord du projet de défrichement.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet est située à 1 600m au sud du "réseau hydrographique des affluents de la Midouze" n°FR7200722.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le défrichement d'une partie de la parcelle AC n°5g sur 15 500 m ² dont 10 000 m ² de plantation de pins : le bois sera évacué et valorisé en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la destruction de 10 000 m ² d'une jeune plantation (moins de 10 ans) monospécifique de pins maritimes, sylviculture commune dans les Landes. Ce boisement présente un intérêt limité d'un point de vue écologique : absence d'écotone, entretien régulier et courte révolution. Une prairie (~4 000 m ²) et un fourré de ronce (~1 000 m ²) sont également concernés par le défrichement: ces habitats possèdent un enjeu faible au regard de la faible surface concernée et de leur caractère commun. Un boisement mixte, plus ancien, est situé à l'ouest du projet : celui-ci n'est pas concerné par le projet de défrichement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement concerne principalement une plantation équienne de pins maritimes. La plantation à défricher n'est pas favorable à la présence d'insectes saproxylophages protégés. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone projet et aucune espèce végétale protégée n'a été recensée (inventaires réalisées en 2017). Les habitats concernés ne sont pas susceptibles d'abriter des espèces faunistiques d'intérêt communautaire pour la réalisation de leur cycle biologique. Le défrichement n'aura donc aucune incidence sur le réseau Natura 2000 dont le site n°FR7200722 présent à 1600 mètres au nord.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle AC 5g est partiellement boisée (plantation de pins maritimes). Les plantations de pins maritimes représentent un boisement artificiel bien représentées dans le département des Landes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet est située en zone d'aléa fort relatif au risque feu de forêt (atlas départemental 2011 du risque incendie de forêt).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'abattage et l'extraction de souches occasionneront le passage d'engins en phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opération d'arrachage et de dessouchage sont une source de bruit en phase chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de défrichage peuvent être source de vibrations temporaires en phase chantier (dessouchage à l'aide d'engins notamment).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier occasionneront ponctuellement des rejets de gaz à effet et de poussières en phase chantier. Ces rejets attendus sont non significatifs au regard des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets liés au défrichage seront produits (déchets verts, souches..). Ces déchets seront valorisés en filière adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement concerne notamment une futaie équienne et monospécifique de pins maritimes, boisement très répandu dans le département des Landes. La plantation, datant de moins de 10 ans (cf annexe 7), est de faible valeur patrimoniale. Le projet de STEU, pour lequel le défrichement est nécessaire, prévoit la conservation d'une haie écran afin de réduire les incidences sur le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique la modification des activités humaines sur la zone concernée : arrêt de la sylviculture au profit de l'exploitation d'une station de traitement des eaux usées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Bien que l'enjeu écologique des habitats présents soit faible, notamment en raison de la jeunesse de la plantation de pins (cf annexe 7 : plantation de moins de 10 ans), le défrichement sera réalisé hors période sensible pour la faune susceptible de transiter dans la zone.

Ainsi le défrichement sera mis en oeuvre à la fin de l'été / début d'automne correspondant à une période de repos dans le cycle biologique de la majorité des taxons (insectes et oiseaux notamment).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'annexe 7 illustre la jeunesse de la plantation de pins sur la parcelle concernée par le projet de défrichement (moins de 10 ans). La plantation est équienne et monospécifique, elle possède un enjeu écologique faible (absence de sous bois et d'écotone, entretien régulier). Par ailleurs, ce type de plantation, est commune dans le département des Landes.

Toutefois, afin de limiter les incidences liées au dérangement de la faune, l'opération de défrichement sera préférentiellement réalisée à la fin de l'été- début automne.

Le projet est soumis à autorisation de défricher au titre du code forestier, dans ce cadre une compensation sera proposée par le maître d'ouvrage. Ainsi, il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Comparaison des photographies aériennes de 2009 et 2015 au droit de la parcelle AC 5.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roquefort

le,

6/04/2018

Signature

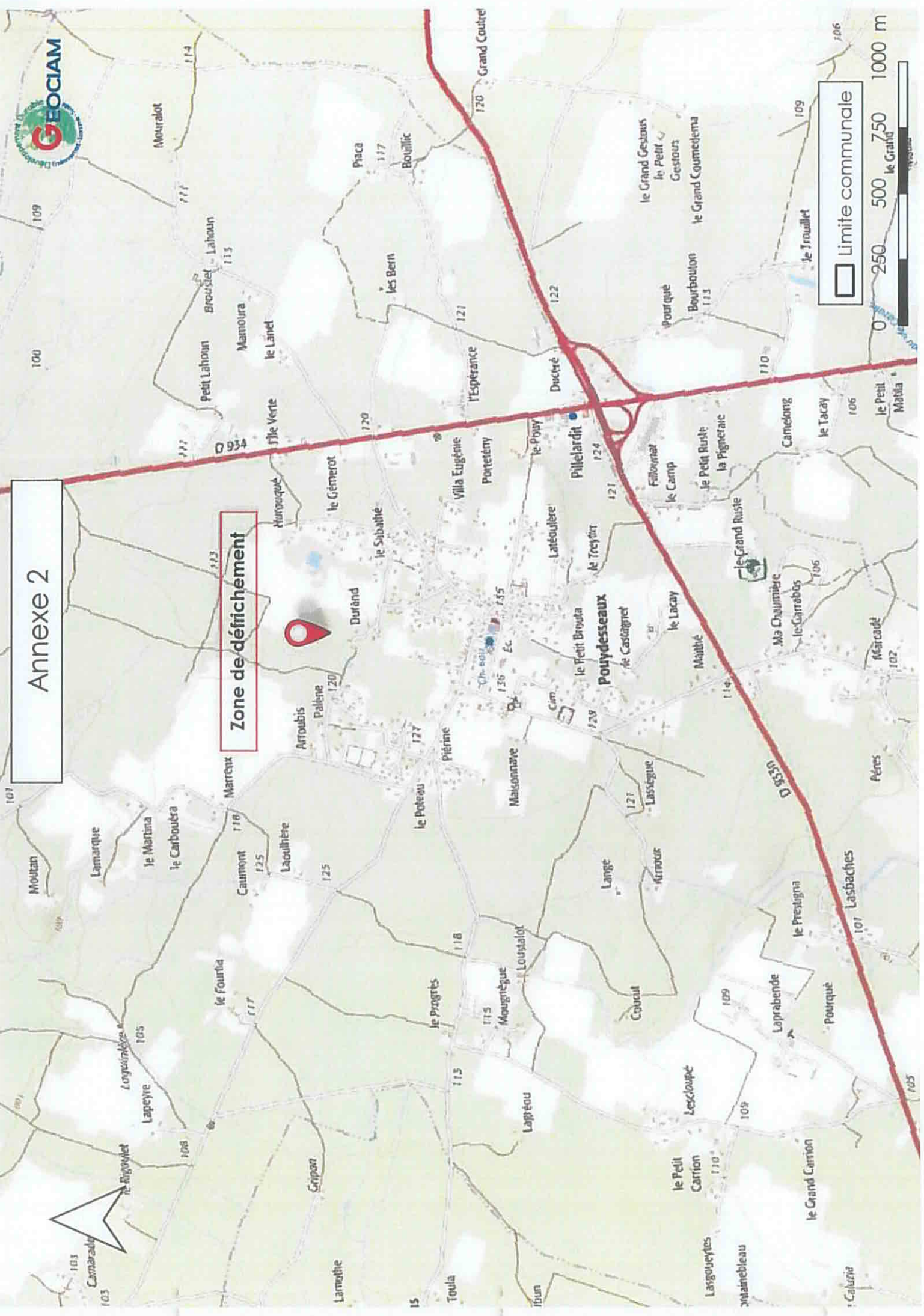



David Chirle



Annexe 2

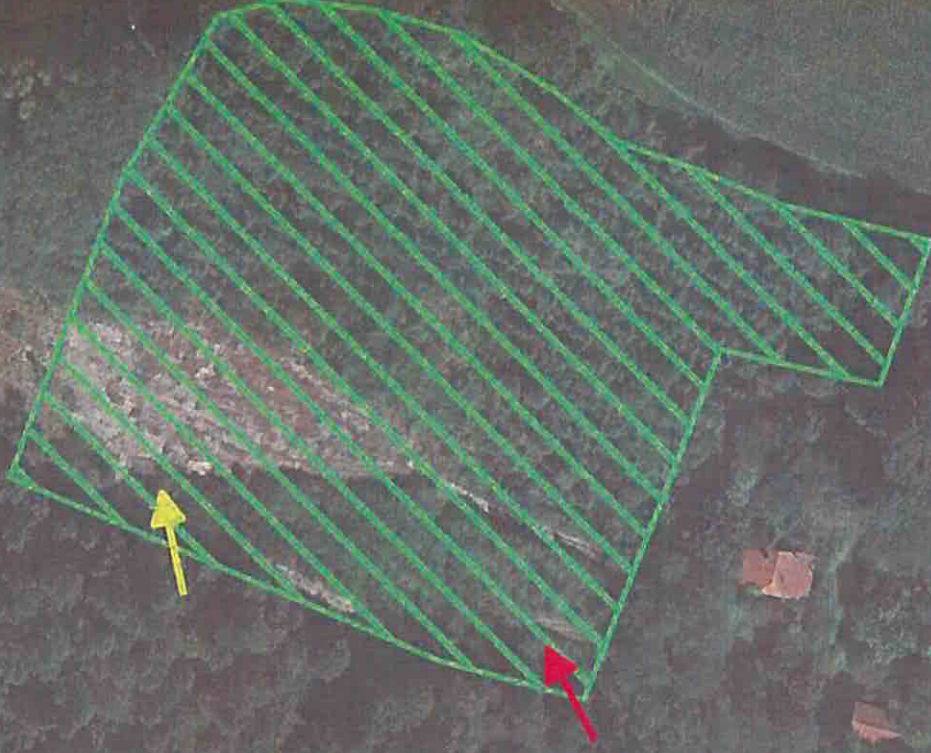
Zone de défrichement



□ Limite communale



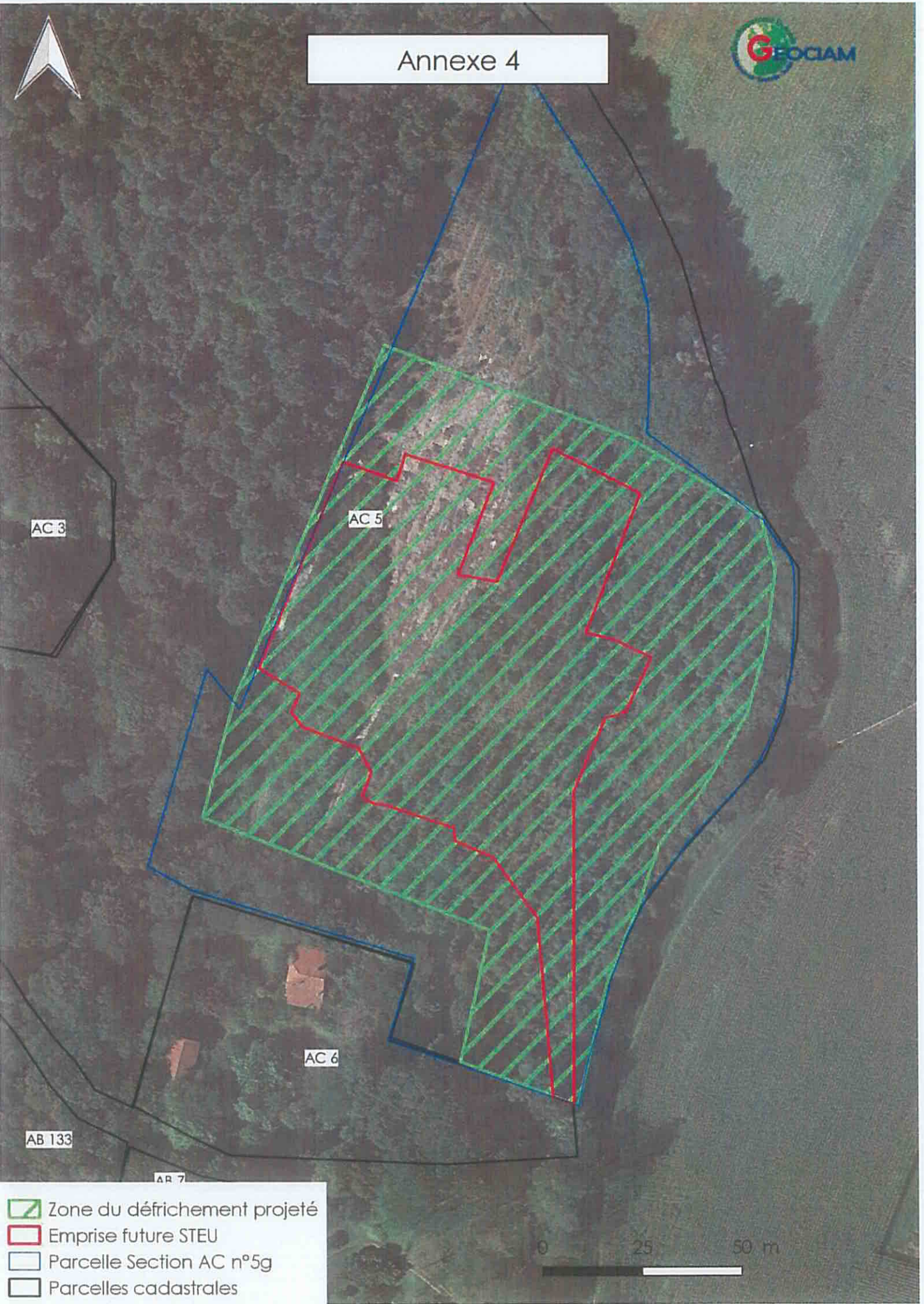
Annexe 3



 Zone du défrichement projeté



Annexe 4





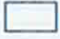

AC 3

AC 5

AC 6

AB 133


AR 7

-  Zone du défrichement projeté
-  Emprise future STEU
-  Parcelle Section AC n°5g
-  Parcelles cadastrales



Annexe 5



 Emprise future STEU

 Zone du défrichement projeté


 Fossé agricole



Habitats

 Fourré de ronces CCB 31.81

 Prairie oligotrophe à molinie et ajonc CCB 37.13 x 38.1

 Plantation de pins maritime CCB 42.81

 Forêt mixte de feuillus et résineux CCB 43.5

 Champ cultivé CCB 82.1

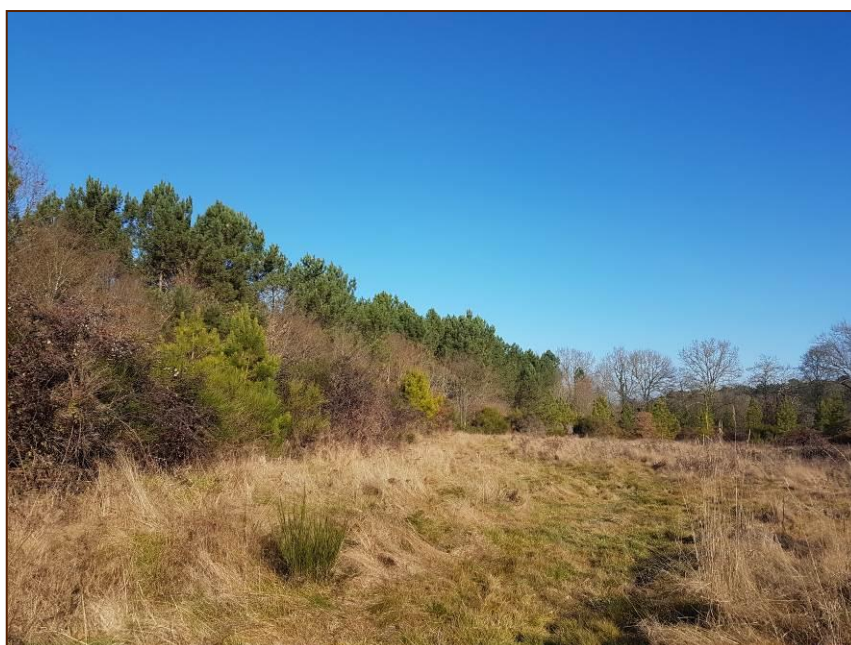
 Habitations et jardins CCB 85.3 x 86.2

Annexe 7



Photographies aériennes de la zone d'implantation de la future STEU de Pouydesseaux, objet du défrichement, en 2009 et 2015.

DEFRICHEMENT DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES COMMUNE DE POUYDESSEAUX



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS 2018-6450
RUBRIQUE 47° A)
NOTE COMPLEMENTAIRE



MAI 2018

Technopole Izarbel – Cré@tivité B – 64210 BIDART
Tél : 05 40 07 06 49 – Mail : contact@geociam.com

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. CARACTERISTIQUES DU PROJET	4
2.1. DESCRIPTION DU PROJET DE STEU	4
2.2. PROCEDURE ADMINISTRATIVE LOI SUR L'EAU	6
3. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION	7
3.1. INVESTIGATIONS DE TERRAIN	7
3.2. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PRESCRIPTIONS LIEES AU PERIMETRE DE CAPTAGE ELOIGNEE DES CAPTAGES DE GAILLERES.	14
4. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET DE STEU SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE	15
4.1. COMPLEMENTS AU REGARD DE LA RUBRIQUE 6.1 DU FORMULAIRE	15
4.2. COMPLEMENTS AU REGARD DE LA RUBRIQUE 6.4 DU FORMULAIRE	19
5. AUTO-EVALUATION	21

1. PREAMBULE

La création d'une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) à Pouydesseaux nécessite le défrichement d'une surface de 15 500 m². Dans ce contexte, une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (rubrique 47°a)) a été déposée le 10 avril 2018 à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, enregistrée sous la référence 2018-6450. Cette demande a été formulée au regard de la rubrique concernée par le cas par cas, c'est-à-dire uniquement le défrichement. Des demandes complémentaires ont donc été formulées le 23 avril 2018 afin de reconsidérer le projet dans sa globalité à savoir défrichement et STEU.

Cette note a pour objectif d'y répondre, les points suivants y seront donc abordés :

- **Caractéristiques générales du projet** (rubrique 4 du formulaire) :
 - o Description du projet de STEU ;
 - o Précisions sur la procédure administrative Loi sur l'Eau.
- **Sensibilité environnementale de la zone d'implantation** (rubrique 5 du formulaire) :
 - o Justification concernant l'absence d'espèces protégées, présentation des inventaires réalisés et des sources consultées ;
 - o Compatibilité du projet avec les prescriptions liées au périmètre de captage éloigné des captages de Gaillères.
- **Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé** (rubrique 6): caractérisation de l'impact potentiel du projet de STEU et mesures prévues.
- **Autoévaluation** (rubrique 7)

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

2.1. DESCRIPTION DU PROJET DE STEU

2.1.1. Présentation des travaux projetés

Le projet de STEU concerne Pouydesseaux, commune de 940 habitants dans le département des Landes.

Actuellement, la commune ne dispose pas d'assainissement collectif et les habitations possèdent un système d'assainissement autonome pouvant être source de pollution des milieux aquatiques (eaux souterraines et eaux superficielles) lorsque celle-ci sont défaillantes.

Un projet de desserte du « Bourg » par l'assainissement collectif a ainsi été étudié. Il consiste en :

- La collecte des eaux usées sur le bourg et ses secteurs attenants avec la création d'un réseau collectif sur environ 5400 ml sur lesquels seront raccordés à long terme au moins 170 branchements particuliers ;
- Le raccordement et la collecte des eaux usées d'un lotissement à l'étude sur la commune de Lacquy ;
- La création d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité de 1 100 EH à terme sur la parcelle 5 section AC, localisée au nord du bourg, au lieu-dit Hurouqué.

Le dimensionnement de la station a été établi à 20 ans selon les projections du PLUi en cours d'élaboration. **La station et le réseau seront réalisés en deux temps :**

- une première phase permettra le raccordement des équipements communaux, une partie des habitations du bourg et le lotissement sur la commune limitrophe de Lacquy. Les travaux seront donc réalisés sur 3 ans suivant un dimensionnement de 550 EH soit 50% de la capacité nominale de la station ;
- une seconde phase réalisée à l'horizon 10 ans qui permettra le raccordement de reste des habitations du bourg et des habitations liées au développement des zones urbanisées et à urbaniser (projection à 20 ans). La station atteindra donc sa capacité nominale de 1 100 EH.

2.1.2. Description de la filière retenue

Considérant la parcelle retenue pour l'implantation de la STEU, les contraintes techniques et économiques ne permettent pas le rejet des eaux usées traitées dans les eaux superficielles. Ces dernières seront infiltrées dans le sol, conformément à l'étude pédologique, montrant la possibilité et l'acceptabilité du sol à l'infiltration. **Cette filière est soumise à l'avis de l'hydrogéologue agréé dont l'étude est en cours.**

La filière de traitement retenue consiste en des filtres verticaux plantés de roseaux. Ces filtres à percolation verticale sont remplis de matériaux de couches successives et de granulométrie croissante avec la profondeur du massif filtrant.

Cette technique d'épuration repose sur deux mécanismes principaux :

2.2. PROCEDURE ADMINISTRATIVE LOI SUR L'EAU

Concernant la procédure administrative liée à la réglementation Loi sur l'Eau, le formulaire mentionnait la réalisation d'un dossier déclaratif relatif à la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret d'application 93-743 du 29 mars 1993, modifié par le Décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006.

En effet, la capacité future STEU sera de 550 EH dans un premier temps, puis de 1 100 EH, soit 33, puis 66 kg/j de DBO5 :

Numéro de la nomenclature	Nature de l'activité	Caractéristiques du projet	Régime
2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO ₅ (A) ; 2° Supérieure à 12 kg de DBO ₅ , mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO ₅ (D).	Capacité future de la STEU : 1 100 EH, soit 66 kg/j de DBO₅.	Déclaration

Tableau 1 : Classement de l'opération dans les rubriques de la nomenclature

Ce dossier Loi sur l'Eau traite donc de l'ensemble des incidences potentielles sur l'eau et les milieux aquatiques et décrit les mesures prises pour les éviter, les réduire et les compenser. L'avis et les préconisations de l'hydrogéologue agréé seront également intégrés dès que disponible.

3. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

3.1. INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Méthodologie

L'identification des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire au niveau de la zone du projet se base sur des observations de terrain, réalisées par GEOCIAM en janvier et mai 2017, sur le site de la STEU projetée et ses abords susceptibles de présenter des enjeux environnementaux.

L'emprise du projet est située au niveau d'une zone précédemment boisée (cf. photo ci-dessous). La parcelle a été en partie déboisée entre 2005 et 2010 (coupe rase) puis replantée. A ce jour, l'emprise du projet (et à fortiori du défrichement projeté) est occupée par une très jeune plantation de pin et dans une moindre mesure par une lande secondaire apparue suite à la coupe rase :

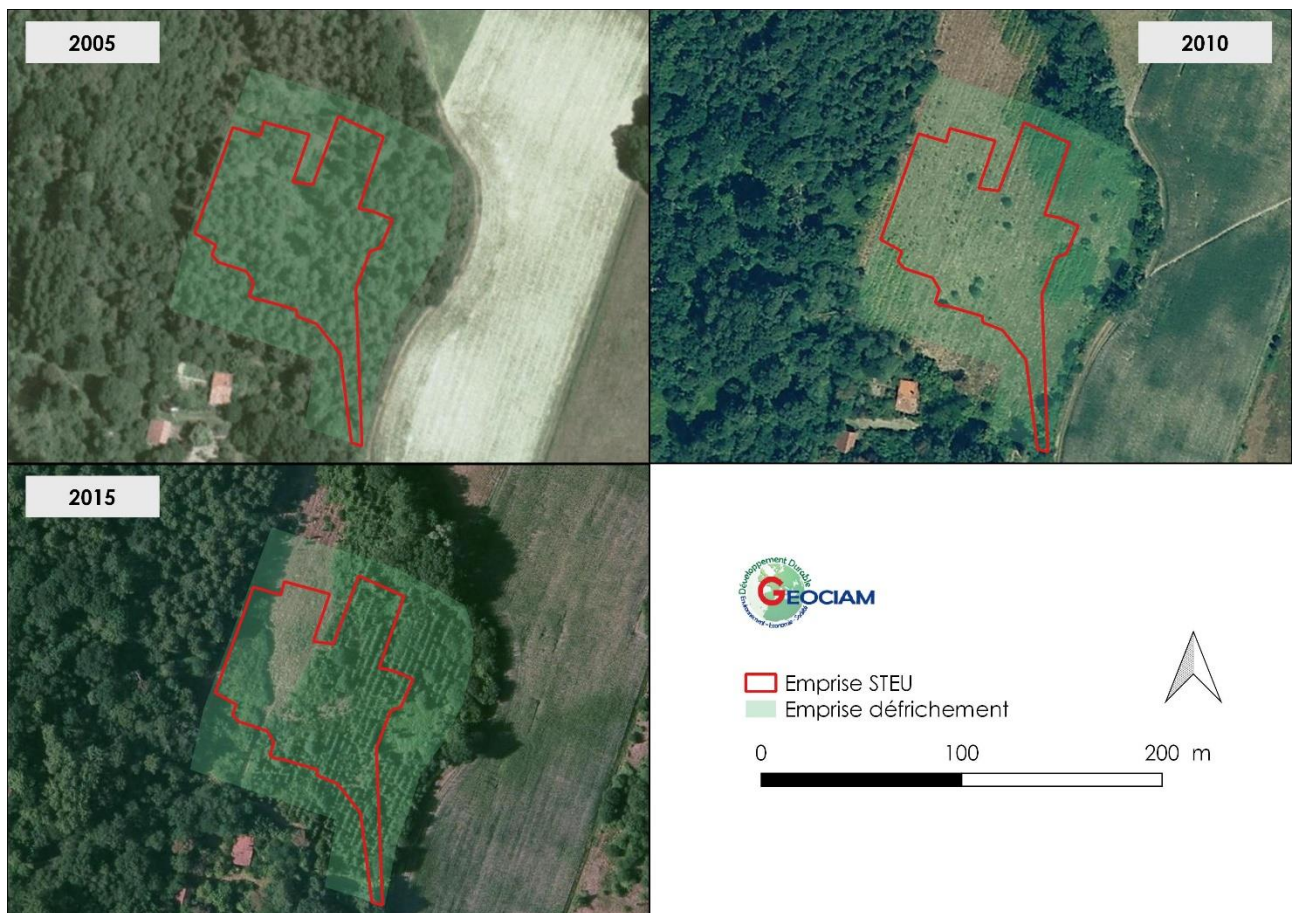


Figure 2 : Evolution de l'occupation du sol au droit de l'emprise du projet de STEU
(Source : Géoportail ; Cartographie : GEOCIAM)

Afin de dimensionner l'effort de prospection, les données bibliographiques ont également été consultées. L'OBV a notamment été interrogé : **la zone projet ne recense aucune espèce floristique protégée sur sa base de données.**

Les grandes formations végétales présentes sur les sites d'étude ont d'abord été préalablement identifiées et cartographiées.

Ces grandes formations végétales identifiées ont fait l'objet d'observations floristiques, sans prétention d'exhaustivité. L'attention a particulièrement été portée sur les espèces protégées et/ou patrimoniales.

Ces observations ont permis de caractériser les habitats naturels présents : leur état de conservation, leur intérêt patrimonial (habitat d'intérêt communautaire, prioritaire), ...

Les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

3.1.1. Les habitats et la flore

Les formations boisées

L'implantation du projet concerne principalement une plantation monospécifique de pins maritimes qui borde également la zone concernée par le projet à l'est. Cette plantation équienne est composée de jeunes sujets de 3 à 5 mètres.



**Figure 3 : Plantation de pins à l'est du terrain concerné par le projet de STEU
(Source : GEOCIAM)**

Une formation boisée mixte composée de châtaigniers (*Castanea sp*), chênes pédonculés, pins maritimes est présente à l'ouest de la parcelle projet, hors emprise. Des peupliers noirs (*Populus nigra*) sont présents plus à l'ouest. La strate herbacée est composée de fougères (*Anthyrium filix-femina*) et lierre rampant (*Hedera helix*).



**Figure 4 : Forêt mixte présente à l'ouest du projet
(Source : GEOCIAM)**

Prairie/lande mésophile oligotrophe à molinie et ajonc d'Europe

Cet habitat correspond à une formation végétale dite anthropique ou semi-naturelle. Elle s'est installée suite au déboisement de la zone.

Cet habitat prairial à tendance landicole est soumis à une battance de la nappe phréatique en relative profondeur (-0,7 m par rapport au TN) et constitue un milieu oligotrophe, pauvre en nutriments.

La flore acidiphile qui s'y est développée est typique des landes mésophiles atlantiques. La molinie (*Molinia caerulea*), reconnaissable aux « touradons » qu'elle forme est une espèce avec une grande amplitude écologique. Elle côtoie d'autres poacea comme le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

Cet habitat est à dynamique progressive de colonisation par les ligneux tels que le pin maritime (*Pinus pinaster*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

Ajonc d'Europe



Lande mésophile



**Figure 5 : Illustrations de la prairie/lande oligotrophe au droit du projet de STEU
Source : GEOCIAM**

Fruticée atlantique

Un fourré arbustif sépare la prairie mésophile identifiée ci-dessus d'un chemin communal non revêtu à l'ouest du projet. Ce fourré est composé de genêts à balai (*Cytisus scoparius*), ronces (*Rubus fruticosus*) et jeunes pins.



Figure 6 : Fourré à genêts à balai
Source : GEOCIAM

Mare temporaire et zone humide forestière

Une mare a été observée dans le boisement au sud-ouest de l'emplacement prévu pour l'implantation de la STEU. Cette mare est vraisemblablement temporaire, créée par un affleurement de la nappe à cet endroit. L'intérêt écologique de cette mare est à mettre en relation avec la période en eau de celle-ci. En effet, plus la présence d'eau sera tardive, plus son intérêt sera grand (possibilité de reproduction des amphibiens, présence d'un cortège d'insectes plus important, présence d'une flore hygrophile diversifiée...).

La période d'investigation n'a pas permis d'évaluer correctement le niveau d'enjeu écologique de cette mare.

Il est toutefois important de préciser que l'ombrage important (couvert forestier assez dense) est susceptible d'y réduire la diversité floristique et faunistique.



Figure 7 : Mare présente au sud-ouest de la future STEU
Source : GEOCIAM

Des sondages pédologiques à la tarière ont été effectués à proximité de cette mare et révèlent un sol à tendance sableux avec des traces d'hydromorphie à faible profondeur (-0,25 m) :



Ce sondage permet de caractériser une zone humide forestière, où la nappe phréatique affleure.

La végétation est composée en strate basse de lierre rampant, ronces et renoncule. La strate arborée est constituée de châtaigniers, chênes pédonculés et peupliers noirs.

Figure 8 : traces d'hydromorphie décelées à la tarière à proximité de la mare temporaire
(Source : GEOCIAM)

Habitations abandonnées et jardins



Au sud du projet, deux constructions avec jardins sont bordées de chemins non revêtus. Ces habitations sont abandonnées. Des fourrés de ronces longent les chemins.

Figure 9 : Chemin non revêtu au sud du projet
(Source : GEOCIAM)

Synthèse des habitats observés

L'observation des formations végétales a permis d'identifier les milieux suivants (selon Corine Biotopes) :

- 37.31 x 38.1 : Prairie mésophile oligotrophe à molinie et ajonc d'Europe;
- 43.5 : Forêt mixte de feuillus et résineux;
- 31.81 : Fructicée atlantique à ronces et genêts;
- 82.1 : Champ cultivé;
- 85.3 x 86.2 : Habitations et jardins;
- 42.81 : Plantation de pin maritime ;
- 89.22 : Fossé.



**Figure 10 : Carte des habitats au niveau de la future STEU de Pouydesseaux
(Sources : Géoportail, Cartographie : GEOCIAM)**

Aucun habitat d'intérêt communautaire/patrimonial n'a été observé.

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire/patrimoniale n'a été contactée au niveau du secteur d'étude lors des investigations de terrain.

3.1.2. La faune

Lors des observations de terrain, seules quelques espèces faunistiques ont pu être observées, notamment une espèce d'oiseau : le pinson des arbres, qui est un passereau commun.



Figure 11 : Pinson des arbres
(Source : GEOCIAM)

L'attention est particulièrement portée sur les espèces patrimoniales susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude. L'analyse de leur potentialité de présence est basée au regard des habitats naturels observés et des caractéristiques du site.

Les mammifères

La faune locale est susceptible de fréquenter la zone qui constitue un milieu ouvert naturel à proximité de boisements. Ainsi les grands et petits mammifères (sanglier, chevreuil, écureuil...) peuvent transiter et s'alimenter dans la zone concernée par le projet.

En ce qui concerne les chiroptères, les espèces affectionnent les paysages semi-ouverts, présentant une forte diversité de milieux naturels (bocage, abords des grands parcs et jardins, ...). Elles fréquentent peu les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts dépourvus d'arbres. Elles affectionnent les corridors boisés pour le déplacement des individus. Les gîtes occupés sont généralement des cavités (grottes ou cavités artificielles telles que greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures, ...) pour l'hivernage et le bâti pour la mise-bas. Ces espèces sont potentiellement présentes dans le secteur d'étude.

Les reptiles

Des reptiles tels que serpents et lézards sont susceptibles de transiter/s'alimenter au niveau de l'emprise projet. Toutefois, ces espèces affectionnent davantage les boisements alentours pour la reproduction ou l'hivernage.

Les insectes

Le secteur d'étude présente un habitat ouvert de type landicole susceptible d'accueillir un cortège d'insectes relativement varié en période propice (à partir du printemps). Toutefois, cette prairie à molinie n'est pas considérée comme « humide » et les espèces patrimoniales/protégées inféodées à cette plante ne sont pas potentielles au niveau de la zone prospectée (habitat non propice au fadet des laïches notamment).

Le boisement et les vieux chênes qui s'y trouvent peuvent potentiellement accueillir des espèces saproxylophages. Toutefois l'emprise de la future STEU ne concerne pas ces arbres.

Aucune espèce animale protégée/patrimoniale n'a été observée sur la zone prospectée.

Au regard des habitats présents, la présence d'espèce protégée ou patrimoniale est potentielle au niveau du boisement à l'ouest hors de l'emprise projet.

Les habitats recensés sur la zone stricte du projet ne sont pas susceptibles d'abriter des espèces faunistiques d'intérêt patrimoniales et/ou communautaire pour la réalisation de leur cycle biologique.

3.2. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PRESCRIPTIONS LIEES AU PERIMETRE DE CAPTAGE ELOIGNEE DES CAPTAGES DE GAILLERES.

Le dossier Loi sur l'Eau déclaratif intègrera l'avis et les préconisations d'un hydrogéologue agréé (en cours) qui permettront de prévenir et maîtriser tout impact éventuel sur le périmètre de protection des captages AEP les plus proches.

4. CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET DE STEU SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

4.1. COMPLEMENTS AU REGARD DE LA RUBRIQUE 6.1 DU FORMULAIRE

La rubrique 6 du formulaire, déjà renseignée au regard du défrichement, est complétée avec le projet de STEU :

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le dossier Loi sur l'Eau intégrera l'avis et les préconisations d'un hydrogéologue agréé
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les déblais issus du terrassement lors des travaux de la STEU seront évacués et valorisés en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Selon les avis techniques rendus (et notamment l'étude géotechnique), des matériaux drainants devront être acheminés sur le site de la station pour permettre l'infiltration optimale des effluents traités. Les matériaux drainants acheminés seront issus de filières conformes à la réglementation.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existantes : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		<p>Le projet prévoit la destruction de 10 000 m² d'une jeune plantation (moins de 10 ans) monospécifique de pins maritimes, sylviculture commune dans les Landes. Ce boisement présente un intérêt limité d'un point de vue écologique : absence d'écotone, entretien régulier et courte révolution.</p> <p>Une prairie (~4 000 m²) et un fourré de ronce (~1 000 m²) sont également concernés par le défrichement: ces habitats possèdent un enjeu faible au regard de la faible surface concernée et de leur caractère commun.</p> <p>Un boisement mixte, plus ancien, est situé à l'ouest du projet : celui-ci n'est pas concerné par le projet de STEU.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	<p>Le projet concerne principalement une plantation équienne de pins maritimes. La plantation à défricher n'est pas favorable à la présence d'insectes saproxylophages protégés.</p> <p>Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone projet et aucune espèce végétale protégée n'a été recensée (inventaires réalisés en 2017 et base de données OBV). Les habitats concernés ne sont pas susceptibles d'abriter des espèces faunistiques d'intérêt communautaire pour la réalisation de leur cycle biologique (cf. investigations de terrain).</p> <p>Le projet n'aura donc aucune incidence sur le réseau Natura 2000 n°FR7200722 « réseau hydrographique des affluents de la Midouze » présent à 1 600 mètres au nord. De par la solution d'infiltration retenue, l'enjeu du projet de STEU lié à la conservation du site Natura 2000 n°FR7200806 est nul.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les			X

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		La parcelle projet est partiellement boisée (plantation de pins maritimes) et occupée par des habitats semi-naturels (lande secondaire et fructifiée atlantique). Ces habitats communs sont bien représentés au niveau local.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La zone projet est située en zone d'aléa fort relatif au risque feu de forêt (atlas départemental 2011 du risque incendie de forêt).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	X	L'infiltration des effluents traités implique un suivi de la nappe sous-jacente afin de prévenir ou maîtriser toute pollution des eaux souterraines. Le Dossier Loi sur l'Eau intègrera à ce titre l'avis et les préconisations d'un hydrogéologue agréé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X		La construction de la station impliquera l'utilisation et le passage d'engins en phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	La phase travaux sera source de bruit, toutefois les premières habitations sont situées à plus de 100 mètres de la zone projet. En phase exploitation, En l'absence de dispositif mécanique, les nuisances sonores seront inexistantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	X		D'une manière générale, les STEU sont de nature à créer certaines nuisances olfactives vis-à-vis des populations riveraines dans le

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	cadre du fonctionnement même des installations. Toutefois, la filière proposée ne comprend pas de décanteur digesteur et les temps de transfert en réseau sont très courts. En conséquence, les risques d'odeurs désagréables évoqués sont très limités.
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		La phase travaux pourra engendrer des vibrations (engins de chantier).
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les engins de chantier pourront occasionner des rejets de gaz à effet et de poussières en phase chantier. Ces rejets attendus sont non significatifs au regard des caractéristiques du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		X	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il des effluents ?	X		La création de la STEU de Pouydesseaux implique le rejet des effluents traités qui seront infiltrés dans le sol au droit du projet. Des lits d'infiltration de 92 m ² seront ainsi créés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		<p>Le projet implique notamment le défrichement d'une futaie équienne et monospécifique de pins maritimes, boisement très répandu dans le département des Landes. La plantation, datant de moins de 10 ans est de faible valeur patrimoniale.</p> <p>Le projet de STEU prévoit la conservation d'une haie écran afin de réduire les incidences sur le paysage.</p> <p>Les habitations les plus proches se situent à plus de 100 mètres et le site choisi pour l'implantation de la STEU est entouré de boisements (plantation de pins et forêts mixtes feuillus/résineux). L'impact visuel et paysager du projet est donc négligeable</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		<p>Le projet implique la modification des activités humaines sur la zone concernée : arrêt de la sylviculture au profit de l'exploitation d'une station de traitement des eaux usées.</p>

4.2. COMPLEMENTS AU REGARD DE LA RUBRIQUE 6.4 DU FORMULAIRE

Concernant les mesures prévues par le projet de STEU pour éviter ou réduire les incidences sur l'eau et les milieux aquatiques, celles-ci seront détaillées et décrites dans le dossier Loi sur l'Eau. Le tableau suivant résume l'ensemble des incidences et mesures du projet de STEU :

Défrichage dans le cadre de la création d'une STEU
Commune de Pouydesseaux

		Sensibilités du site	Incidence Potentielle du projet	Mesures de réduction ou d'accompagnement	Incidence résiduelle
Milieu physique	Pédologie	Sol à dominante sableuse perméable Traces d'hydromorphie à 70 cm de profondeur	Faible	Absence de terrassement pour la mise en place des bassins et du site d'infiltration Apport de matériaux drainants	Négligeable
	Eaux superficielles	Absence de cours d'eau sur la zone projet Ruisseau de Corbleu présent à plus de 1 600 mètres (affluent intermittent à 600 mètres)	Faible	En phase travaux mise en place de mesures anti-pollution et de système de gestion des MES	Négligeable
	Eaux souterraines	Présence de nappes libres sensibles aux pollutions de surface à faible profondeur (70cm) Absence de remontée de nappe	Moyen à fort	<p>En phase exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'emprise des ouvrages d'infiltration ; Création d'aménagements pour favoriser la dispersion des eaux traitées ; Entretien des bassins à minima afin de garantir une perméabilité maximum ; Mise en place d'un suivi mensuel quantitatif et qualitatif de la nappe (cf. avis de l'hydrogéologue agréé) <p>En phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de terrassement pour la mise en place des bassins; Calage altimétrique des radiers des ouvrages à faible profondeur ; Réalisation des travaux en période favorable. 	Négligeable
Cadre naturel	Habitats naturels	Zone naturelle présentant un intérêt en termes de déplacement et d'alimentation Absence d'habitat d'intérêt communautaire Boisement mixte feuillus/résineux à l'ouest du projet	Faible	Préservation du boisement (mixte à feuillus et résineux) à l'ouest Projet s'insérant au niveau d'une prairie et plantation de pins Plantations d'essences locales aux abords des ouvrages	Très faible
	Faune	Espèces communes sans enjeu de conservation particulier	Faible	Conservation des boisements d'intérêt, présence de milieux ouverts à proximité de la STEU (au nord et à l'est)	Négligeable
Incidence négligeable		Incidence très faible	Incidence faible	Incidence moyenne	Incidence forte

5. AUTO-EVALUATION

L'auto évaluation concernant le défrichement n'est pas modifiée. Elle est complétée du projet de STEU.

Les principaux enjeux environnementaux du projet de STEU sont liés à l'incidence potentielle de celui-ci sur les eaux souterraines, considérant l'infiltration des eaux traitées. Ces enjeux et les incidences potentielles associées sont traités dans le dossier Loi sur l'Eau déclaratif qui sera instruit par la DDTM des Landes. Ce dossier a déjà fait l'objet d'une préinstruction dans l'attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé dont les préconisations viendront compléter les mesures déjà intégrées.

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.